janvier 2013
N° 220

Sommaire :

Page 1 : Édito
Pages 1,2 & 3 : les rythmes
Page 4 : action du 23 janvier
Pages 5 & 6 : carte scolaire
Page 7 : Base élèves
Page 8 : action du 31 janvier

L'action c'est maintenant !

C'est encore nous qui Peillon !

- 16 postes pour le Jura

Ces 16 postes vont venir s'ajouter aux 167 déjà retirés au département depuis 10 ans, dont 61 l'an passé : RASED laminés, potentiel de remplacement réduit de façon drastique, taux de scolarisation des 2 ans passé de 54 % à moins de 15 %, politique de restructuration à la hache du schéma scolaire sur le département. L'an dernier, nous avions calculé les besoins à 188 postes…

Avec 16 postes de moins quelles évolutions pour l'école pouvons-nous envisager ?

Ouvrir des postes de RASED ? De remplaçants ? En maternelle ? Quelle sera la traduction des préconisations ministérielles pour la scolarisation des moins de 3 ans et pour les maîtres surnuméraires ?

Dans les écoles, la charge de travail est et sera toujours aussi lourde, le socle commun sera maintenu, l'AP déguisée et rabotée perdurera, le LPC aussi. Les règles du mouvement héritées de la circulaire Darcos restent inchangées.

Dans ces conditions les propositions sur les rythmes sont une véritable provocation. Charge de travail inchangée, voire alourdie par l'ajout d'une demi-journée de classe par semaine, des mercredis après-midi en réunion, l'absence de formation continue, l'impression toujours plus grande du travail de qualité empêché, des pressions et injonctions institutionnelles inchangées, voire aggravées. En effet le DASEN a envoyé un ultimatum aux collègues directeurs qui refusent de renseigner base élève les menaçant de sanctions financières.

La refondation de l'école n'est aujourd'hui au mieux qu'un aménagement de l'existant au pire qu'une opération de marketing politique.

Nous devons nous saisir des occasions qui nous seront données les 23 et 31 janvier et ensuite, pour dire notre refus d'être victimes d'une « réforme » qui une fois de plus se fait contre nous.

Nous exigeons des augmentations de salaires, la fin de la journée de carence, l'amélioration de nos conditions de travail. Cela passe par l'implantation de postes en nombre suffisant.

Fabrice Billod Morel

La refondation de Peillon

Le piège de Darcos.

En 1980 un élève passait 36 fois 27 heures soit 972 heures en classe par an. En 1983 le temps de classe hebdomadaire passe à 26 heures. Les 36 heures ainsi « libérées » sont transformées en temps de concertation, d'animation pédagogique pour les enseignants. Un samedi sur trois est libéré.

Darcos presque trente ans plus tard supprime la classe le samedi matin faisant passer le temps de classe de 26 à 24 heures pour tous en alourdissant les contenus d'enseignement. Cette mesure démagogique lui permet de supprimer en masse des postes de RASED justifiant ces suppressions par la mise en place de l'aide personnalisée… Le temps de service des enseignants lui ne change pas, alors que depuis des années la charge de travail, elle ne cesse de s'alourdir.

Rappelons qu'entre 1997 et 2002 les enseignants sont les seuls à ne pas avoir vu la couleur du passage aux 35h, et qu'en moyenne ils travaillent aujourd'hui 43 heures par semaine.

Changement de rythmes ?

Peillon à grand renfort de communication annonce une réforme des rythmes, pilier de sa refondation.

Ce sera :

Pour les élèves, une baisse du temps classe confirmée, l'AP transformée en APC, des journées de classe de 5h30 et tous les mercredis matins dans des classes toujours surchargées avec en prime (grâce aux restructurations et aux fermetures des écoles rurales) des heures de trajets en bus pour des élèves toujours plus nombreux, des programmes toujours aussi lourds, l'absence quasi-totale des RASED, des journées à rallonge…

Nous demandons :

. L'abandon de la réforme des rythmes et le retour à 26 heures de classe hebdomadaire pour tous les élèves. L'abandon de l'AP ou de l'APC nouvelle mouture.

. La réduction du temps de travail des enseignants à 21 heures d'enseignement et trois heures de concertation hebdomadaire.

. Pour cela nous demandons la déconnexion du temps de travail des enseignants et du temps de classe des élèves et la mise en œuvre du plus de maîtres que de classes partout sur le territoire.

Nathalie Pszola

Les raisons du vote contre de la FSU sur le projet de décret au CSE

L'essentiel du projet de décret

- **La répartition sur 9 demi-journées des 24 h** d'enseignement (ce qui était une possibilité jusque-là devient une obligation) à raison de 5h30 maximum (au lieu de 6 h) par jour et 3h30 maximum par demi-journée.
- Les 2 heures d'aide personnalisée disparaissent pour être remplacées par des « activités pédagogiques complémentaires organisées par groupes restreints d'élèves » (APC) dont le volume horaire n'est pas précisé dans le projet qui nous est soumis.

S'agissant des APC, ce n'est pas un copier-coller de l'aide personnalisée, mais presque : mêmes modalités d'organisation (arrêtée par l'IEN de circonscription sur proposition du conseil des maîtres) et même ciblage prioritaire sur les élèves en difficulté. Les seules modifications concernent le volume horaire, (36 h au lieu de 54 h) et la possibilité de traiter également sur ce temps «l'aide au travail personnel ou tout autre activité en lien avec le projet d'école ou le projet éducatif territorial». Ce qui implique, au passage, que le projet éducatif territorial aurait son mot à dire sur les activités pédagogiques relevant du temps de service des enseignants !

Mais le changement plus profond est ailleurs. Il réside dans le poids prépondérant que prennent le **projet éducatif territorial (PET) et les élus dans l'organisation de la semaine scolaire**. Alors que jusqu'ici, seul le conseil d'école pouvait demander une organisation de la semaine dérogatoire, désormais, le maire (ou le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale) peuvent également le faire et ceci sans l'obligation d'obtenir l'accord préalable de la communauté éducative de l'école. Chacun voit bien quelles seraient les conséquences de propositions d'organisation émanant d'une commune, sans demander l'avis du conseil d'école voire même, malgré son opposition.

Si, au final, c'est formellement le Dasen qui décide, il est évident que le PET sera prépondérant dans ses choix. C'est le PET qui décidera et qui choisira pour tout le monde les jours d'ouverture (mercredi ou samedi), l'amplitude de la pause méridienne (minimum 1 h 30), l'organisation des «temps éducatifs» dans le prolongement de cette pause méridienne, etc…. Ce projet de décret acte la marginalisation du conseil d'école (comme du projet d'école) et la forte montée en puissance du poids des élus locaux (et du PET) en tant que décideurs prépondérants, dans un contexte de décentralisation renforcée. Sous couvert de partenariat, l'État transfère progressivement et en douceur certaines de ses compétences aux collectivités…

Petit quizz !

Que laisse présager le contenu de cette lettre de Jean-Marc Ayrault au Président de l'Association des maires quant au service des enseignants ?

"(...) pour ne pas pénaliser les familles par une sortie prématurée dans l'après-midi, il est apparu nécessaire d'organiser à l'intention des enfants des activités à caractère éducatif entre la fin des enseignements et l'heure normale de sortie de l'école maintenue à 16 heures 30. Ce temps éducatif est estimé à 1 heure quotidienne soit 4 heures par semaine. ***Une partie sera assurée par les enseignants dans le cadre normal de leur service mais l'autre, estimée à trois heures par semaine dont une part avec le concours des enseignants****, relèvera de la responsabilité des communes ou des intercommunalités en cas de regroupements pédagogiques intercommunaux."*

Quid de cette affirmation ***"l'autre (...) dont une part avec le concours des enseignants"*** opposée au ***"cadre normal de leur service"*** ?

Cela ne relève-t-il pas d'un service supplémentaire obligatoire ?

La réponse dans un prochain décret sur le statut des PE ?

Lors de la conférence téléphonique organisée par le SNUipp en direction de toutes ses sections départementales, le SNUipp du Jura a participé activement à l'orientation nationale du SNUipp sur cette question et à la décision du vote en contre de la part de la FSU.

De leur côté, l'UNSA et le SGEN, au niveau national ont choisi de ne pas participer au vote.

Dans le Jura nous continuons de travailler à l'unité avec nos partenaires syndicaux. Nous avons à ce sujet contacté le SE et le SGEN pour qu'ils rejoignent l'action du 23 janvier initiée par le SNUipp-FSU.

Leur réponse est négative. Nous le regrettons.

23 janvier 2013 : mobilisation partout en France et dans le département !!

Dotation en postes à la hauteur des besoins

Abandon de la réforme des rythmes,

Rythmes scolaire, conditions de travail, conditions d'enseignement,

il est temps que le ministre entende les enseignants !!!

Retrait de 16 postes

Pour mettre la pression soyons toutes et tous dans l'action !

Rassemblements à Lons (place de la liberté), St Claude et Dole (devant la sous préfecture) à 17h pour une distribution de tracts et une demande d'audience au dasen et aux deux sous-préfets.

23 janvier et 31 janvier
le changement c'est l'action !

Ce 23 janvier nous serons mobilisés pour obtenir une réelle transformation de l'école passant entre autres par **une dotation en postes à la hauteur des enjeux et l'abandon de la réforme ministérielle des rythmes.**

L'instrumentalisation de la réforme des rythmes dans l'opinion publique nous fait passer à côté des vraies priorités.

Une réforme aussi complexe doit être correctement préparée et correctement financée pour améliorer concrètement le fonctionnement de l'école. Cela nécessite la consultation de toutes les parties concernées **enseignants, parents, élus.** Le Ministre semble préférer bâcler un projet relevant plus du bricolage politique que d'une réelle vision de l'école.

La réussite de tous les élèves suppose une réelle démocratisation scolaire, la prise en compte des attentes des parents, l'adhésion des collectivités.

Même si nous partageons certaines des orientations évoquées dans le projet de loi d'orientation, nous exigeons une véritable rupture avec les politiques passées comme celles sur le socle commun, la formation initiale, le livret personnel de compétences, l'aide personnalisée.

Mettre en avant les rythmes dans le débat public évite d'évoquer les effectifs dans les classes, les contenus et méthodes d'enseignement, la scolarisation des élèves en situation de handicap, les salaires et la formation des enseignants… et permet de masquer les insuffisances d'un budget pour l'école financé par des suppressions de postes dans d'autres services publics.

La réussite de tous les élèves est loin de dépendre uniquement des rythmes scolaires.

En se contentant de rajouter une demi-journée par semaine tout en allégeant de 30 minutes en moyenne les quatre jours existants actuellement, le projet ministériel n'améliore en rien les conditions d'apprentissages des élèves ni leur réussite scolaire.

Nous considérons également que ce projet dégrade nos conditions de travail et d'emploi.

Le 31 janvier, le SNUipp appelle les enseignants à participer massivement à la journée de grève et de manifestations dans le cadre de la journée d'action de toute la fonction publique à l'appel de la FSU, la CGT et Solidaires pour l'emploi, les salaires et le pouvoir d'achat en exigeant notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice, l'abrogation du jour de carence et l'amélioration du fonctionnement de la Fonction publique et des services publics.

Christine Perbet

Congrès départemental de la FSU

C'est un moment de réflexion, de formation collective, de vie démocratique d'une organisation.

Les thèmes de **mercredi** 23 janvier : *Quelle FSU pour quel syndicalisme ?* et *Le service public et la fonction publique sont une richesse*.

Les thèmes de **jeudi** 24 : *Education, formation, culture et recherche* et *En France, en Europe et dans le monde, pour des alternatives économiques, sociales et écologiques pour les droits et les libertés*.

Carte scolaire : champ d'étude

Ouvertures ou confirmation d'ouvertures

Ecoles maternelles
Lavans les St Claude
Orgelet
Dole Les Sorbiers
Dole St Exupéry

Ecoles primaires 1 et 2 classes
RPI Bréry, St Germain les Arlay

Ecoles primaires à 3 classes
RPI Cernans, Dournon, Lemuy
RPI Dole Goux, Villette les Dole
Grande Rivière
Bletterans

Ecoles primaires à 4 classes
Sampans
St Laurent en Grandvaux
Messia
Dole Jeanne d'Arc
Abergement-la-Ronce

Ecoles primaires à 5 classes et plus
RPI Chamblay, Villers Farlay
Salins les Bains Voltaire
RPI Gatey, Pleure
Champagnole J. Ferry
Moirans

Fermetures

Ecoles maternelles
Saint Claude Rosset
Lons le saunier Richebourg

Ecoles primaires 1 et 2 classes
Aucune, voir restructurations.

Ecoles primaires à 3 classes
RPI La Rixouse, Villard sur Bienne
Etrepigney
Bellefontaine
Lect

Ecoles primaires à 4 classes
Monnet la ville
RPI La Ferté, Vadans
Tavaux Pasteur
RPI Seligney, Tassenières, Villers Robert
Voiteur
Champagnole Hotel de Ville
RPI Lajoux, Lamoura
Lons le Saunier Brassens
RPI La Pesse, Les Bouchoux

Ecoles primaires 5 classes et plus
Courlans
Macornay
Viry
Lavans les St Claude
Le Deschaux
Choisey
RPI Equevillon, St Germain en Montagne
Rochefort sur Nenon
St Claude Centre
Longchaumois
Orgelet
Champvans
Tavaux Joliot Curie
Morez centre
Salins les Bains Olivet
Pont de Poitte

Non confirmation d'ouverture

Arbois
Dammartin

Restructurations et fusions

Sermange-Serre les Mouillères/ Gendrey

Tavaux Pasteur fusion mat/élem
Villette les Dole fusion mat/élem

Pagnoz-Port Lesney : transfert de Pagnoz à Port Lesney

RPI Romange, Auxange, Lavans les Dole, Vriange, Malange : transfert de tous les élèves à Romange en cours d'année (attente fin des travaux)

ASH : Ouvertures confirmées ou en attente de dotation second degré

+ 1 ITEP Revigny sur une dotation 2nd degré (le DASEN s'engage à ouvrir un support PE si le rectorat refuse l'ouverture du poste)

+0.25 IME Les Hauts Mesnils

+ 1 IME St Claude (sans possibilité d'ouvrir sur un support premier degré si avis négatif du recteur)

Ouvertures franches

+0.5 SEM de Lons

+0.25 PASS Lons

Situations à suivre

Toutes les Clis des secteurs Lons, Dole et St Claude.

Transfert : une classe de l'IME de Perrigny sera externalisée à l'école élémentaire

Pas de fermeture

Carte scolaire : compte rendu du GT du 14 janvier

Le dasen présente ses vœux pour que la refondation réponde aux aspirations d'une grande majorité des personnels. La FSU rappelle les vœux que le dasen a transmis sous forme de mise en demeure aux directeurs en lutte contre base élèves.

Tableau de la situation : + 10 postes pour l'académie.

Jura : - 292 élèves, **Doubs** : +1005, **Haute Saône :** -270, **territoire de Belfort :** +131

Au total +574 élèves pour l'académie.

Le dasen indique que sans dotation départementale connue il ne peut que se cantonner à travailler sur les seuils et les écoles dans le champ d'étude, que sans circulaire sur les moins de 3 ans et sur les maîtres surnuméraires il ne peut non plus donner les orientations départementales.

La FSU dénonce cette dotation académique qui ne permettra pas, malgré les promesses de Peillon, de faire une rentrée dans de meilleures conditions que les précédentes et demande qu'un second groupe de travail se réunisse une fois les données connues. Elle rappelle aussi que les maires de France ont demandé du temps pour travailler la question des rythmes, que le parlement n'a pas voté la loi et que surtout des mobilisations de niveau national sont prévues.

Le CTD est prévu le jour de la grève. Malgré la demande de la FSU le dasen n'a pas changé la date nous privant ainsi de toute possibilité de vote contre, ne respectant pas les fameux principes « de dialogue social »

Le dasen indique sa priorité : le mouvement des personnels ne doit pas se faire trop tard, il ne peut donc déplacer le CT et insiste sur le calendrier contraint.

Questions de la FSU :

Zones de montagne et accueil des 2 ans. La fsu rappelle que la loi permet de les prendre en compte et demande au dasen de l'appliquer. Celui-ci refuse pour l'instant et indique que la loi n'est pas contraignante mais qu'elle donne des préconisations. Nous lui demandons instamment de compter tous les 2 ans.

Quelle politique concernant les postes de TR ?

Le Dasen reconnait quelques difficultés de remplacement cette année malgré les surnombres. Son objectif, en fonction de la dotation, est de réouvrir un certain nombre de postes de TR pour revenir à la moyenne nationale. Il compte sur un surnombre d'environ 30 pour la rentrée. La FSU ne peut valider cette politique à flux tendu qui fait reposer les possibilités de remplacement sur d'hypothétiques collègues en surnombre alors même que les résultats des permutations ne sont pas tombés.

Finalement le dasen annonce qu'il compte prélever 6 à 8 postes sur la balance fermetures/ouvertures de la carte scolaire pour se constituer une réserve pour les ouvertures provisoires de septembre.

ASH

- maîtres référents,
- ouvertures potentielles et provisoires de CLIS à St Claude, Lons et Dole,
- IME et décharges de coordinateurs,
- création d'une Ulis lycée public à Dole…

Un compte rendu détaillé est consultable sur le site du SNUipp-FSU.

SNUipp - FSU

Calendrier des instances :

Lundi 21 janvier Comité Technique Académique : répartition de la dotation académique (de + 10 postes) entre les départements.

Jeudi 31 janvier CTSD : jour de la grève. Propositions du directeur académique pour la carte scolaire du Jura et avis des représentants du personnel. Repli le 7 février.

Mardi 12 février CDEN. Repli le 14.

Pendant les mois de janvier et février, la lutte contre les fermetures de classe s'organise. Contactez-nous !

Le SNUipp est à votre disposition pour animer des réunions dans vos écoles ou villages.

Base élèves Jura : communiqué de presse du SNUipp 39 et du CNRBE : directeurs menacés et parents méprisés.

Le 7 janvier 2013, M. Jean-Marc Milville, Directeur académique des services de l'Education nationale du Jura, a adressé une mise en demeure à une vingtaine de directeurs d'écoles n'ayant pas fait remonter, via la Base Elèves, les données nominatives de leurs élèves, les menaçant de retenues financières pour service non fait.
Ces directeurs, en suivant la consigne que leur syndicat leur a donnée à propos de Base Elèves, sont dans l'exercice de leur droit syndical.
De plus, ils ont bien accompli leur service en transmettant, à l'aide du tableau fourni par leur administration et dans les délais impartis, les données chiffrées nécessaires au bon fonctionnement des services de l'Education nationale. Leurs prévisions d'effectifs se sont d'ailleurs révélées justes, à 8 près, précision que n'aurait pas permis d'améliorer la Base Elèves, dans laquelle on demande aux directeurs d'école d'ajuster les chiffres prévus par la base en fonction de la connaissance qu'ils ont des élèves et des familles.

Ces directeurs ne nuisent donc en aucun cas au fonctionnement des services et au travail des agents de la direction départementale. En outre, leur fonction ne se limitant heureusement pas au fichage des enfants (le rapport de l'Inspection Générale de l'Education nationale de juillet 2012 ne stipule d'ailleurs pas ce renseignement de Base Elèves 1er Degré comme une tâche du directeur), ils accomplissent au quotidien toutes les tâches qui permettent le bon fonctionnement de leur école.

Le seul "service non fait" qui pourrait leur être imputé est donc de ne pas entrer dans la Base Elèves les données nominatives de leurs élèves. Mais ces enseignants ne font ainsi que respecter les demandes des nombreux parents d'élèves de leur école qui ont rédigé des lettres d'opposition à la saisie des données personnelles concernant leur enfant, eux-mêmes et leurs proches dans ce fichier, demandes qui ont été systématiquement rejetées par le Directeur académique.

Ces directeurs d'école ne doivent pas rejoindre la liste déjà conséquente des enseignants sanctionnés pour avoir défendu les droits de l'enfant.
En 2010, la rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme auprès des Nations Unies, a exprimé des craintes quant au fait que « les mesures disciplinaires prises à l'encontre des directeurs d'école refusant de renseigner Base élèves soient liées à leurs activités non violentes de promotion et de protection des droits de l'homme, notamment du droit au respect de la vie privée ». Les directeurs cités dans cette lettre ont ainsi été reconnus **comme des défenseurs des droits des enfants**. Les décisions des Inspecteurs d'Académie ont été reconnues comme allant à l'encontre des remarques émises par ces Rapporteurs Spéciaux auprès des Nations Unies.

En menaçant de sanctionner ces directeurs jurassiens, le Directeur académique des services de l'Education nationale du Jura ne respecte ni les droits de l'homme, ni les droits de l'enfant, ni la résolution de l'ONU de 1999 qui stipule que « nul ne peut être châtié ou inquiété pour avoir refusé de porter atteinte aux droits de l'homme », ni les avis du Comité des droits de l'enfant et du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. En effet, le Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies « **recommande à [la France] de ne saisir dans les bases de données que des renseignements personnels anonymes** et de légiférer sur l'utilisation des données collectées en vue de prévenir une utilisation abusive des informations. »

Le SNUipp-FSU du Jura et le CNRBE demandent au Ministre de l'Education nationale et au Directeur académique des services de l'Education nationale du Jura de cesser toute manœuvre d'intimidation destinée à ébranler la détermination des directeurs qui, respectant les recommandations des Nations Unies, refusent encore d'entrer dans le dispositif Base Elèves ou ont décidé de cesser de l'alimenter.

Plus que jamais, l'Education Nationale doit montrer l'exemple en respectant les conventions internationales qui régissent les droits de l'homme et de l'enfant, pour tout ce qui a trait au respect de la vie privée. En conséquence, le CNRBE et le SNUipp-FSU du Jura continuent de réclamer l'abandon des fichiers Base Elèves 1er Degré et Livret Personnel de Compétences, la destruction des données collectées dans la Base Nationale des Identifiants Élèves (BNIE), ainsi que la suppression du Répertoire National des Identifiants Elèves (RNIE).
Le SNUipp-FSU du Jura, l**e CNRBE**

Vous trouverez sur le site du SNUipp 39 un modèle de mail à envoyer au DASEN pour soutenir l'action des collègues directeurs.

Journée de grève dans la Fonction publique le 31 janvier 2013 :

le changement, c'est l'action !

La Fonction publique et les services publics sont indispensables pour tous les citoyens. Or, la situation s'est dégradée ces dernières années pour les personnels comme pour les usagers. Il est urgent et indispensable maintenant de changer de cap ! Et la crise ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des agents publics.

Alors que des discussions sont en cours dans le cadre d'un agenda social de la Fonction publique, le gouvernement doit permettre à la Fonction Publique et aux services publics de jouer tout leur rôle.

Leur action est un puissant moyen pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales. Le rôle de l'État est aujourd'hui de donner les capacités d'agir pour améliorer la qualité des services rendus à tous les usagers sur l'ensemble du territoire et dans le même temps d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents.

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires appellent les agents de la Fonction publique à une journée de grève le 31 janvier prochain et à participer aux initiatives locales de mobilisation (rassemblements, manifestations...). Elles considèrent que les enjeux nécessitent une intervention la plus large possible des personnels. C'est pourquoi, elles poursuivent les contacts avec toutes les organisations syndicales de la Fonction publique pour une mobilisation massive le 31 janvier et pour construire ensemble les suites nécessaires.

Le 31 janvier, elles porteront des revendications pour :

- l'emploi en exigeant un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois et des créations partout où cela est nécessaire ;
- les salaires et le pouvoir d'achat en exigeant notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice ;
- l'abrogation du jour de carence ;
- l'amélioration du fonctionnement de la Fonction publique et des services publics.

Autant d'exigences que nous défendrons ensemble le 31 janvier pour peser sur les négociations à venir et en particulier sur la réunion du 7 février prévue avec la Ministre concernant les rémunérations.

Le 10 janvier 2013